

DELIBERATION N° 16/2024

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A
L'ÉTRANGER**

Séance du 25 juin 2024

Exonération frais d'internat pour les PDL – lycée Paul Valéry de Meknès

Le conseil d'administration,
Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;
Vu la délibération n°08-2023 du 14 mars 2023.

Après en avoir délibéré,

Article 1

Le conseil d'administration autorise le lycée Paul Valéry de Meknès à pratiquer des exonérations sur les frais d'internat aux conditions définies ci-après.

Article 2

Les personnels agents de droit local des établissements du groupement de gestion recrutés en CDD de 12 mois et sur un contrat établi pour une quotité de service supérieure ou égale à 50% d'un temps complet ou en CDI (quelle que soit la quotité de service), bénéficient d'une exonération de 85 % sur les frais d'internat de leurs enfants, sous réserve que leur conjoint, père ou mère des enfants, n'exerce pas en qualité de fonctionnaire titulaire détaché auprès de l'AEFE. Si la durée du contrat est inférieure à 12 mois, l'exonération est acquise uniquement sur la durée du contrat.

Nombre de votants : 31

Pour : 30

Contre : 1

Abstention : /

Fait à Paris, le 25/06/2024

Le Président du conseil d'administration
de l'AEFE

CYRILLE PIERRE

Document signé le 25 juin 2024